

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2014**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 27 juin 2014 s'est réuni à 20h00 à la mairie sous la présidence de Simone MANGEON, Maire.

Présents : Simone MANGEON, Jean-Pierre DEMELEUMBEESTER, Sylvain PICOUET, Catherine ROTA, Hervé GRANDJEAN, Alain CORNEAU, Joël THIBAUT, Sophie LITRA, Frédéric TROUÉ, Laurent LAGNEAU, Thierry ALEXANDRE, GREMY Delphine, Isabelle ALLEMANDOU.

Absent excusé(s) : Sandrine RAVASSON ayant donné pouvoir à Catherine ROTA et Ludovic DE BO ayant donné pouvoir à Simone MANGEON.

Secrétaire de séance : Catherine ROTA

Présentation du Programme Habiter mieux dans le Sénonais par M. CISZEK Chargé d'Opérations Habitat Au Conseil Développement Habitat Urbanisme et Mme MARIKIAN Chargée de mission Programme Local de l'Habitat à la CCS.

Avant de commencer Mme MANGEON explique que la CCS s'investit depuis le 14 février 2013 dans un programme d'intérêt général (PIG) de lutte contre la précarité énergétique, en cohérence avec les dispositions de son Programme local de l'habitat (PLH) 2013-2018. Ce dispositif dénommé « Habiter mieux dans le Sénonais » a pour but d'aider les propriétaires aux ressources modestes à améliorer les performances énergétiques de leur logement en leur octroyant une prime d'Etat en plus des subventions ordinaires de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah)... Afin de faciliter le travail de repérage de ces ménages éligibles par les prestataires en charge du suivi-animation, la CCS demande de désigner au sein du nouveau Conseil Municipal un référent.

I. Désignation du référent habiter mieux dans le Sénonais

Après délibération le Conseil nomme à l'unanimité Mme GREMY Delphine comme référent et Mme MANGEON Simone comme suppléante.

II. Devis création d'un parking et création d'une place et accès PMR (Place Mairie/Ecole)

Lors de la réunion de Conseil du 27 février 2014, le précédent Conseil avait choisi le devis de la SARL DENISOT pour effectuer les travaux concernant la création d'un parking et la création d'une place et d'un accès PMR devant la Mairie/Ecole ; Les travaux doivent être effectués pendant les vacances scolaires. La SARL DENISOT ne pouvant réaliser les travaux qu'à la rentrée au mois d'octobre, la Commune dans l'urgence s'est retournée vers la Société COLAS qui va effectuer les travaux d'entretien de la voirie pour 2014.

Mme GREMY présente le devis reçu après avoir présenté le dossier et les plans.

Création d'un parking : 13 051.85 € HT

Création d'une place et d'un accès PMR : 6 619.15 € HT

Total devis : 19 671.00 € HT

Après délibération, le Conseil valide le devis et mandate Mme MANGEON pour la signature.

III. Devis travaux de ravalement

Madame MANGEON présente le devis de l'entreprise GREMY demandé par le précédent Conseil.

Ravalement du muret d'enceinte et de la cour d'école-face intérieure : 4 400.30 € HT

Traitement des tableaux voussures et modénatures en façade arrière : 4 783.32 € HT

Total devis : 9 183.62 € HT

Après délibération, le Conseil valide dans un premier temps le ravalement du muret d'enceinte et de la cour d'école-face intérieure et mandate Mme MANGEON pour la signature (montant des travaux 4 400.30 € HT). Le traitement des tableaux voussures et modénatures en façade arrière sera traité ultérieurement.

(Mme GREMY s'abstient)

IV. Fonds d'amorçage réforme « rythmes scolaires »

Mme MANGEON présente le mail reçu ce jour de l'inspectrice d'académie, directrice des services Départementaux de l'Education nationale de l'Yonne. Conformément aux engagements gouvernementaux, l'article 125 de la loi de finances 2014 a prorogé les aides au fond d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires pour l'année 2014-2015. Les communes vont pouvoir bénéficier de ces aides (50 euros par élèves ou 90 euros par élèves si la commune est éligible à la dotation de solidarité urbaine « cible » ou à la dotation de solidarité rurale « cible »). La commune de Collemiers est éligible à la dotation de solidarité rurale, elle percevra donc 90 € par élève.

V. Convention Ecole Paul Bert à PARON

Mme MANGEON présente aux Membres du Conseil la convention prenant en compte la réforme des rythmes scolaires reçue par mail le 17 juin 2014 : 150 € par an et par enfant. Cela reviendra à 60 € après la subvention. Le Conseil valide et mandate Mme MANGEON pour la signature de la convention.

VI. Devis ordinateur

Mme MANGEON présente le devis reçu d'AEM BUREAUTIQUE concernant le poste informatique de la secrétaire suite à la dématérialisation.

Après délibération Le Conseil choisit :

~ La micro-tour HP ProDesk 400 G1	662.00 € HT
~ L'écran LED HP EliteDisplay E241i	239.50 € HT
~ L'option de garantie + 2 ans soit un total de 3 ans site J+1	79.50 € HT
~ Logiciel anti-virus Norton Internet Security Abonnement 1 an	22.50 € HT
~ Prestation	

(mise en place, transfert de fichiers, installation multifonction + test, programmation sauvegarde, forfait (temps estimatif 2h30)

137.50 € HT

~ Déplacement

31.00 € HT

Le Conseil mandate Mme MANGEON pour la signature du devis.

VII. Remboursement jardinière

Le 22 mars 2014, une personne a brisé une jardinière en reculant en voiture. Un constat a été fait par Mme MANGEON et un devis a été demandé à Delbard. Montant de la jardinière 198 €

Mme MANGEON présente le chèque reçu ce jour de la GMF d'un montant de 198 €. Le Conseil valide et mandate Mme le Maire pour l'encaissement.

La séance est levée à 23h00. La prochaine réunion de Conseil aura lieu le 26/08/2014 à 20h30 à la Mairie.